

FICHE UE ENS-PC-702 – Expérience professionnelle et Analyse de pratique

Mention et/ou parcours dont relève cette UE :

M1> Spécialité ENS – Parcours « CAPES » (UPVM)

Numéro de l'UE : **UE ENS-PC-702**

Nom complet de l'UE : **Expérience professionnelle et analyse de pratique**

Composante de rattachement : **UPVM - UFR Sciences Fondamentales et Appliquées**

Responsable de l'UE : **Sylvie Berthelot** sylvie.berthelot@ac-nancy-metz.fr
Dominique Deviterne dominique.deviterne@lorraine.iufm.fr

Semestre : **7**

Volume horaire enseigné : **25 heures** Nombre de crédits ECTS : **6**

Volume horaire personnel de l'étudiant : **70 heures (stage compris)**

Langue d'enseignement de l'UE : **Français**

% d'intervenants extérieurs aux établissements **cohabilités : 30 %**

Origine des intervenants (industrie....) : **Enseignants du secondaire**

Enseignements composant l'UE	Coef.	Volume horaire par type d'enseignement				MCC
		CM	TD	TP	Autres	
Stage d'observation et pratique accompagnée (3 semaines à 18h/semaines)	0,5				3 sem.	MEMOIRE / ORAL
Analyse de pratique	0,5	2	10	12		ORAL

Objectifs : Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer, et de tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'école ou de l'établissement scolaire, ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a aussi plus particulièrement pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. (Circulaire n°2009-109 du 20/08/2009).

Moyens :

- Outiller l'observation, recueillir des matériaux pour alimenter le travail réflexif
- S'immerger progressivement dans les activités professionnelles d'un enseignant

Pré-requis : aucun

Contenu pédagogique de l'UE :

Les points suivants seront traités :

1. Principes et modalités de la pratique accompagnée en établissement
2. L'alternance : apprendre par l'observation et par l'expérience
Les choix pédagogiques et didactiques de l'enseignant
Les processus d'apprentissage de l'élève
3. Analyse de pratique professionnelle

Le stage permet au stagiaire d'observer la pratique quotidienne d'un enseignant et également, de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil. Il est conçu et organisé comme une

aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe. (Cirulaire n°2009-109 du 20/08/2009).
- Stage de pratique accompagnée sur un équivalent de 54h mini à 108h maxi en établissement scolaire.

Contrôle des connaissances pour le stage : Rapports du chef d'établissement et de l'enseignant d'accueil, rapport de l'étudiant